

Académie d'Aix-Marseille

CRPE Session 2019

Concours externe et Troisième Concours public et privé

RAPPORT DE JURY ACADÉMIQUE

Présidence : Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes-Alpes

Epreuve écrite d'admissibilité de Français

Rapport rédigé par Anne Guerpillon, IA-IPR de Lettres, Bénédicte Colau, professeur certifiée de lettres modernes, Jean-Jack Grenet, IEN, Erick Plantevin, conseiller pédagogique.

Réf : arrêté du 19 avril 2013

L'épreuve de français du CERPE, session 2019, a eu lieu le 8 avril. Une réunion pour harmoniser le barème et pour diffuser les modalités de la correction s'est tenue sur site avec l'ensemble du jury le 25 avril. La correction des copies dématérialisées s'est déroulée du 25 au 29 avril. La double correction a été faite par un binôme composé d'un inspecteur, d'un conseiller pédagogique ou d'un enseignant du premier degré et d'un enseignant du second degré (de collège ou de lycée professionnel). Les correcteurs appartenaient à l'enseignement public et à l'enseignement privé puisque les deux concours public/privé sont désormais corrigés ensemble.

Quelques chiffres :

Pour cette session 2019, 357 postes ont été offerts dans l'académie d'Aix-Marseille :

- 300 au concours externe public
- 20 au troisième concours public
- 37 au concours externe privé

L'absentéisme aux épreuves écrites se maintient à un niveau élevé puisque

- au concours externe public, 1555 candidats se sont présentés sur 4144 candidats inscrits (soit 62 % d'absents)
- au troisième concours public, 168 candidats se sont présentés sur 782 inscrits (près de 79% d'absents).
- au concours externe privé, 129 candidats se sont présentés sur 535 candidats inscrits (soit 72% d'absents)

Pour l'épreuve de français, les résultats sont les suivants :

- Concours externe public : la moyenne est de **10,61 sur 20**
- Troisième concours public : la moyenne est de **8,92 sur 20**
- Concours externe privé : la moyenne est de **10,52 sur 20**

Le jury d'admissibilité, réuni le 13 mai 2019, a déclaré le nombre d'admissibles suivant :

- 611 admissibles pour le concours externe public,
- 74 admissibles pour le concours externe privé,
- 61 admissibles pour le troisième concours public.

Le présent rapport a pour ambition première de donner aux futurs candidats les pistes nécessaires pour préparer efficacement ce concours et pour diriger leurs efforts en vue de la réussite.

Description de l'épreuve de français :

L'épreuve dure **quatre** heures et son objectif est très clairement précisé dans l'arrêté :
« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français. »

L'épreuve se divise en trois parties :

- **La première partie** est une question relative à un corpus de textes, laquelle est notée sur 11 points. Cette année la question était :

« **Vous étudierez la question de l'altérité dans les textes du corpus.** »

Texte 1 : Michel de Montaigne, *D'un enfant monstrueux*, Les Essais (1595), adaptation en français moderne par André Lanly

Texte 2 : Guy de Maupassant, *Les sœurs Rondoli* (1884).

Texte 3 : Claude Lévi-Strauss, *L'ethnocentrisme*, Race et Histoire (1952)

Texte 4 : Richard Matheson, *Je suis une légende* (1954)

- **La deuxième partie** porte sur la connaissance de la langue et est notée sur 11 points : cette année les questions proposaient deux exercices sur la nature et la fonction de mots, groupes de mots et propositions subordonnées ; il fallait aussi identifier les modes et temps de verbes et justifier leur emploi. Une question portait sur la formation d'un mot (« inarticulation ») et le sens de chaque élément relevé. La dernière question traitait du sens d'une phrase de Lévi-Strauss (« Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie. ») et de l'analyse du procédé stylistique employé par l'auteur.

- **La troisième partie**, notée sur 13 points, est une analyse critique à partir de supports pédagogiques. Cette année, le contexte proposé portait sur l'orthographe : il s'agissait d'une classe de CM1-CM2 où l'enseignante mettait en œuvre en octobre l'activité « phrase donnée du jour » décrite dans un premier document (*Comment enseigner l'orthographe aujourd'hui ?* Catherine Brissaud, Danièle Cogis, page 55. Hatier, Paris 2011). Un second document proposait quatre productions d'élèves. Ces supports visaient à analyser le dispositif mis en place, en relevant notamment les compétences en jeu et les objectifs, à exercer un regard critique sur les choix de l'enseignant, à évaluer les productions des élèves et à envisager des activités de justification orthographique.

Les 5 points restants permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note égale ou inférieure à 10 sur 40 est éliminatoire.

Un corrigé national a été diffusé et une commission d'entente académique composée d'un IEN, d'un conseiller pédagogique du 1^{er} degré, d'un professeur du second degré et d'un IA-IPR de Lettres a établi un barème plus précis pour chacune des questions.

Remarques des correcteurs sur cette épreuve :

Remarques générales :

Les copies témoignent généralement d'un fort investissement des candidats dans leur préparation et, comme en 2018, les bonnes copies sont en nombre satisfaisant. Cependant, le jury rappelle l'indispensable nécessité de rédiger une copie lisible, tant pour la graphie (écrire une ligne sur deux sur les copies à petits carreaux est recommandé par les correcteurs) que la correction de la langue. En

effet, les qualités rédactionnelles demeurent essentielles pour ce concours visant à recruter de futurs experts qui auront en charge d'apprendre la langue aux plus jeunes de nos élèves.

C'est pourquoi, dans la partie réservée à l'évaluation de la correction de la langue sur 5 points, les correcteurs ont fortement pénalisé les copies dont l'orthographe, ainsi que la syntaxe n'étaient pas satisfaisantes. Trop d'erreurs apparaissent encore sur les homophones grammaticaux a/à, sur les terminaisons verbales et sur les accords dans le GN ; il arrive encore fréquemment que les mots soient écrits sans accents. Il importe enfin d'écarter tout jargon inutile et de résister à certaines modes langagières : la clarté et la rigueur de l'expression sont toujours valorisées par les jurys. Si près de 40% des copies obtiennent entre 4 et 5 points, une marge de progression est possible, la moyenne se situant cette année à peine au-dessus de 3.

1ère partie

Dans l'ensemble, cette première partie a été mieux appréhendée par les candidats que l'année dernière, montrant que beaucoup se sont bien préparés aux exigences de cet exercice particulier et ont suivi les conseils donnés dans les précédents rapports. Dans les copies qualifiées de satisfaisantes par les jurys apparaissent les points suivants : une introduction dans laquelle tous les textes sont présentés (nom de l'auteur, titre de l'œuvre, idée directrice du texte), une problématique et un plan clairement énoncés, un développement des idées qui met en valeur la clarté du raisonnement (suivi du plan annoncé dans l'introduction, sous-parties qui relèvent les nuances de la pensée et du thème développé), une courte conclusion qui répond à la problématique posée en introduction. Les candidats qui ont proposé une analyse stylistique intéressante en lien avec la question posée ont vu leur synthèse bonifiée. De même, les jurys soulignent que, généralement, les quatre textes ont été compris et exploités dans la synthèse et un effort très appréciable de mise en dialogue des auteurs apparaît.

En revanche, certaines copies montrent des erreurs importantes pouvant conduire, parfois, à des notes très basses. Ainsi obtiennent une note égale ou inférieure à 5/20, les copies qui ne prennent pas en charge les quatre textes du corpus dans le raisonnement ou qui ne font pas dialoguer les auteurs. De même, la juxtaposition de citations sans aucune analyse n'est pas recevable. Enfin un contresens majeur sur l'un des textes entraîne l'impossibilité d'obtenir la moyenne à cette partie.

Si certains candidats semblent s'être bien préparés à cet exercice, on notera cependant que, pour d'autres, la question relative aux textes proposés, par manque de méthodologie certainement ou par méconnaissance des enjeux, s'est transformée en dissertation généralisante sur tel ou tel fait de société. Dans ce cas, les textes ont été mis à l'écart au profit d'une conversation sur la question de la tolérance dans la vie de tous les jours, de la place de l'autre dans une société où règnent les écrans..., ce qui est certes intéressant mais hors de propos. L'absence de réelle problématique a, pour conséquence directe, une argumentation faible ; les candidats ne peuvent, dans ce cas, que rester dans le domaine du constat, du factuel.

Les jurys constatent également que beaucoup de candidats peinent à définir la notion d'altérité, la prenant pour le rapport qu'entretient l'homme avec l'autre dans le meilleur des cas, et bien souvent pour la simple réaction de rejet face à l'autre quand elle n'a pas été confondue avec l'altruisme. Dans les conclusions, trop de candidats s'efforcent de faire un lien artificiel entre la question relative aux textes et le métier d'enseignant, empêchant leur propos de se conclure convenablement.

Rappelons, ici les conseils donnés l'année dernière : « l'introduction doit présenter, non pas seulement citer, tous les textes, sans nécessairement préciser tous les détails (traducteur, édition, tome, pages...) et on attend des candidats qu'ils soulignent le titre des œuvres dès qu'ils convoquent celles-ci dans leur introduction puis dans la suite de leur développement. L'introduction doit également comporter l'annonce du plan qui sera effectivement suivi. Elle est aussi le lieu de la reprise de la question et de la problématisation du sujet ; il convient d'éviter les lieux communs ou les développements trop généraux. Si le plan annoncé dans l'introduction est satisfaisant, il s'agit de s'y tenir tout au long du

développement. Pour rendre lisible ce plan, il est nécessaire de construire des paragraphes marqués par un alinéa et débutés par un connecteur logique qui permet de suivre le développement de la pensée. Les transitions d'une partie à l'autre sont également essentielles. »

Très peu de candidats ont proposé un plan en trois parties. En voici un exemple : 1) Définition de l'altérité, comme ce qui diffère de soi. 2) Les réactions face à l'altérité. 3) Le questionnement sur l'humanité qui naît de l'altérité. La plupart des candidats a fait le choix d'un plan binaire dont voici un exemple satisfaisant : 1) Définitions de l'altérité. 2) Place de l'altérité au sein des relations humaines. Les jurys notent que certains candidats ont su parfaitement utiliser cette structure en deux parties pour guider une réflexion argumentée. En revanche, il est souvent constaté que la première partie, au détriment de la seconde, est trop développée.

Un plan en deux parties a été jugé parfaitement acceptable par les correcteurs à condition que les candidats présentent une mise en relation complète des textes. Ce type de plan entraîne cependant des propositions parfois schématiques et trop antithétiques : première partie consacrée aux aspects positifs de l'altérité et la seconde sur les effets négatifs. Il faut veiller à éviter cette dérive du plan en deux parties, afin de rendre compte de manière dynamique et fine de la richesse, de la complexité et des nuances des idées développées dans les textes proposés. Les correcteurs déplorent que de nombreuses copies ne développent pas toutes les idées d'un même texte. Ainsi, le texte de Maupassant a souvent été délaissé et le questionnement sur l'humanité qui naît de l'altérité, pourtant essentiel, est absent de bon nombre de copies.

2ème partie

Cette partie de l'épreuve a été correctement traitée. Les correcteurs notent que de nombreuses copies font état d'une bonne maîtrise de l'étude de la langue. Les notions de grammaire convoquées étaient classiques, incontournables : la nature et la fonction de mots ou groupes de mots, les natures et fonctions des propositions subordonnées, les valeurs des modes et temps du présent, l'analyse de la formation d'un mot et explication de sens d'une phrase.

Comme les années antérieures, nous rappelons aux candidats qu'il faut veiller à la présentation des réponses. Le recours au tableau est vivement apprécié par les correcteurs et rend plus aisée l'appréciation de la qualité du raisonnement grammatical. Ainsi, pour les questions une et deux, les entrées pouvaient être : mot ou groupe de mots ou proposition subordonnée/nature/fonction et verbe/temps/mode/ valeur.

Afin de guider au mieux les futurs candidats au CRPE, voici quelques points à améliorer relevés par les jurys dans les différentes copies :

- dans la première question, il s'agissait de donner la nature et la fonction de mots ou groupes de mots. Si celles-ci sont globalement connues, les réponses sont très souvent incomplètes. Ainsi, « pronom » ne peut suffire pour qualifier le mot « qui » ; il était attendu : « pronom relatif ». De même, il convient de préciser les fonctions : COD du verbe « a précisé », par exemple. Il faut faire preuve d'une plus grande rigueur. Presque tous les candidats ont identifié le complément de l'adjectif comme un COI.

- la deuxième question invitait les candidats à relever les propositions subordonnées et à donner leur nature et fonction. Cette question a été très peu réussie. Certains candidats n'ont pas lu correctement la consigne et ont perdu du temps à aller rechercher la proposition principale ; Les jurys déplorent les erreurs beaucoup trop nombreuses sur la délimitation des subordonnées. Enfin, la fonction « complément de l'antécédent » pour la subordonnée relative doit être précisée : « complément de l'antécédent : l'attitude la plus ancienne ».

- la troisième question montre encore une méconnaissance des modes. Il est inquiétant pour des candidats qui se préparent à l'enseignement de ne pas distinguer les formes verbales à l'indicatif de celles au subjonctif présent. La connaissance des valeurs des temps est approximative. Enfin, des nominations fantaisistes, telles que conditionnel de l'impératif ou subjonctif futur sont à déplorer.

- la quatrième était une question de lexique. La formation du mot « inarticulation » semble difficile pour certains candidats. Le découpage et l'analyse des différents éléments sont dans l'ensemble, corrects. Cependant, le sens de chacun des éléments n'est que trop peu énoncé. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de lire attentivement les consignes.

- la dernière question montre que les candidats n'ont pas souvent accédé au sens de la phrase de Lévi-Strauss et n'ont pas su identifier un procédé d'écriture. Nous précisons que nommer un procédé n'est pas suffisant. On attend que le candidat en donne la signification.

Comme les années précédentes, nous recommandons aux candidats, pendant leur préparation au concours, la fréquentation assidue d'une grammaire universitaire de référence.

C'est, à ce moment du rapport, mais avec grand plaisir cette fois, que nous citerons celui de l'année dernière pour « féliciter certains candidats pour la rigueur de leurs analyses sur la langue, lesquelles traduisent le sérieux et l'efficacité d'une préparation manifestement bien conduite » et pour nous réjouir « qu'ils puissent être bientôt en situation d'enseigner la langue aux jeunes élèves, avec les meilleures chances d'y parvenir. »

3^{ème} partie :

Le jury conseille vivement aux candidats de prendre le temps de lire très attentivement les documents soumis à leur réflexion et les mots-clés des consignes qui les accompagnent. Ainsi la première question, qui demandait de répondre en s'appuyant sur le programme du cycle 3, n'impliquait-elle pas une description générale de ces programmes mais une analyse du dispositif mis en œuvre par l'enseignant en référence aux attendus du C3. Le jury attendait que le candidat cite des compétences travaillées (par exemple, Comprendre et s'exprimer à l'oral) mais en veillant à les expliciter (par exemple : participer à des échanges dans des situations diverses, adopter une attitude critique par rapport à son propos). Les connaissances des programmes étant parfois approximatives, certains candidats ne parviennent pas à effectuer cet effort de précision et de clarification. On ajoutera que tout terme pédagogique employé (étayage, co-construction, institutionnalisation...) doit l'être à bon escient et témoigner d'une maîtrise des notions et concepts.

Le jury remarque également que porter un regard critique sur les choix didactiques faits par l'enseignant (question 2) et analyser les productions des élèves (question 3) restent une source de difficultés pour un grand nombre de candidats. Ainsi, bien souvent, la complexité de la notion d'accord n'a pas été relevée. Il convient de mettre ses connaissances (et ses visites de classe) au service de la réflexion attendue : en effet il était demandé aux candidats d'observer et de commenter des supports, en les confrontant aux attentes des programmes et à ce qu'ils savent de la mission de l'enseignant. Trop de copies restent générales et ne prennent pas de recul sur les documents proposés, qui deviennent alors uniquement des prétextes à étaler leurs savoirs. Le jury a valorisé les copies où le candidat s'interrogeait sur la séance proposée et était capable d'esprit critique, pour la valider, la corriger ou l'enrichir. De même, l'analyse des productions des élèves n'impliquait pas des remarques répétitives sur les accords dans la phrase : il fallait également prendre en compte l'aspect « production d'écrit ». Le jury attendait que le candidat relève les éléments positifs (utilisation du métalangage et de certains connecteurs logiques par les élèves qui identifient le verbe, les constituants du GN et les relations d'accord qui les lient) et les points encore non acquis (l'absence de transfert dans la production d'écrit, la référence inexistante à la fonction sujet).

La formulation de la question 4 a mis beaucoup de candidats sur la mauvaise voie, car ils n'ont pas tous saisi l'implicite de la question : « phase orale collective », mais évidemment dans le contexte proposé c'est-à-dire le travail d'orthographe. Or de nombreuses copies développent des généralités, sans que le lien avec la séance d'orthographe ne soit clairement établi.

La question 5 permettait au candidat de proposer des activités en prolongement de la séance : elle a été globalement bien réussie, témoignant d'une préparation sérieuse. Le jury a valorisé les copies qui présentaient une catégorisation des activités proposées (activités d'entraînement, de classement, de raisonnement, manipulations syntaxiques...), les explicitaient et les reliaient aux apprentissages. De même, il a apprécié celles qui ne se limitaient pas à la dictée (sous différentes formes) et aux exercices d'application.

Pour cette 3^{ème} partie, le jury formule les conseils suivants :

- En didactique, une approche plus précise des programmes permettra d'identifier rapidement les enjeux du contexte pédagogique.
- Il convient de répondre précisément aux questions et ne pas chercher à montrer des connaissances sans rapport avec ce qui est demandé. Les savoirs didactiques et pédagogiques doivent être formulés clairement.
- Le candidat s'efforcera d'identifier dans les supports d'enseignement les éléments-clés, là où peut se situer la difficulté pour l'élève et quels outils lui permettraient de la surmonter.